



**Conseil d'Administration du CIAS
06 janvier 2020**

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU

Lieu de réunion du

Conseil :
THIVIERS

Date de la convocation et

envoi de la note de
synthèse :
26 décembre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 25
Présents : 18
Pouvoir : 1

L'An deux mil vingt et le six janvier à 18 h 30,
Le Conseil D'administration du Centre
Intercommunal d'Action Sociale, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre
Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la Présidence De M. Bernard VAURIAC,
Président du CIAS

Etaient présent(e)s

Mesdames : Annick MAURUSSANE, Thérèse
CHASSAIN, Dominique MARCETEAU, Irène
BROUILLAUD, Marie-Reine CONGNARD, Pierrette
BORDAS, Maryse BASSERY, Christine GRENNEN,
Francine LAROCHE

Messieurs : Francis MARCHEIX, Philippe FRANCOIS,
Alain GARNAUD, Francis SEDAN, Pascal MAZEAUD, Alain MASSY, Jean-Claude
VEYRIERAS, Serge SALLES

Absents et excusés : Claude CAMELIAS, Michel AUGEIX, Philippe BANCHIERI,
Philippe LACHAUD, Sandrine PERDRIX, Nicole VILATTE.

Pouvoirs : Philippe BANCHIERI a donné pouvoir à Thérèse CHASSAIN.

* * *

Annick MAURUSSANE, Vice-Présidente du CIAS, présente ses vœux aux membres du Conseil
d'Administration et informe les membres du Conseil d'Administration de la démission du directeur du
CIAS au 04 janvier 2020, ainsi que de son absence au présent Conseil d'Administration.

Philippe BANCHIERI a donné pouvoir à Thérèse CHASSAIN.

Un échange a lieu sur les difficultés existantes concernant le CIAS et les CIAS en général.

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 21 octobre 2019

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration les points qui ont été abordés
lors de la séance du 21 octobre 2019, et demande si le procès-verbal soulève des questions
particulières

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE le compte rendu du 21 octobre 2019.

GESTION FINANCIERE

DELIBERATION 2020-01-01 - TARIFS 2020

La Vice-Présidente présente les tarifs suivants :

- Heures prises en charge par les mutuelles, le Conseil Départemental et les heures sans prise en charge pour les personnes de plus de 70 ans : Tarification du Conseil Départemental
- Prises en charge des caisses de retraites tarif : Tarification du CNAV
- Heures des personnes de moins de 70 ans ou des collectivités : 21.73 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus.

DELIBERATION 2020-01-02 - PROJET BUDGET ANNEXE 2020

Suite à une réunion avec Madame TORRES, des services du Conseil Départemental, le 23 décembre dernier, le projet de budget annexe a été revu. La partie fonctionnement a été modifiée, elle prend en compte les nouveaux éléments suivants :

- Nombre d'heures facturées de 2019 était de 81 000 h soit 85 000 h
- Le taux horaire facturé pour les prises en charge APA, mutuelles et personnes de plus de 70 ans 21.73€
- Le taux horaire facturé pour les prises en charges des caisses de retraite, basé sur le tarif CNAV

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration du CIAS, le nouveau projet de Budget de fonctionnement 2020 du CIAS (M22) qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 108 434 €

RECETTES : 2 108 434 €

Il n'y a pas de budget d'investissement.

En dépense :

- Il est rappelé l'impact du programme aidant aidé au niveau du groupe I, ainsi que celui de la régularisation des frais de fonctionnement et la baisse des frais d'affranchissement.
- Au niveau du groupe II, les modifications apportées concernent le passage de 81.000 à 85.000 H, ainsi que la prise en compte des heures improductives.
- Au niveau du groupe III, il est nécessaire de noter la prise en compte de l'assurance CNP qui était auparavant prise au niveau du groupe II et l'impact du programme aidant aidé.
- Au 002, une partie du déficit de 2017 est reprise conformément aux préconisations du Conseil Départemental.

En recette :

- Au groupe I, l'augmentation est liée à la prise en compte de l'augmentation tarifaire du Département, ainsi que du passage de 81.000 à 85.000 H.
- Au groupe II, il faut noter la prise en compte de 200.000 € de recettes issues de la Communauté de communes, ainsi que des participations pour le CPOM et le programme aidants / aidés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le nouveau projet de budget M22 du CIAS pour 2020**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avant d'aborder cette partie, la Vice-Présidente propose que soit présentée par le DGS de la Communauté de communes, la proposition d'évolution du CIAS suite au départ du Directeur du CIAS et afin de répondre à la question de Michel AUGEIX concernant la possibilité pour le CIAS de recruter un Directeur à temps plein.

Le Président apporte des informations sur le contexte lié à cette proposition. Il rappelle les difficultés relationnelles entre le Directeur et une partie de l'équipe administrative, l'échec de nombreuses réunions de conciliation, la présence de 2 syndicats dans les discussions (CGT et CFDT). Il évoque les difficultés à mettre en place le nouveau logiciel de gestion du CIAS depuis 2 années maintenant.

Le métier des aides ménagères est un métier difficile avec de nombreux déplacements, des manipulations et de la fatigue pouvant conduire à des TMS.

Vincent RENARD présente le projet d'évolution du CIAS qui a été présenté en CT/CHSCT. Il y a 2 hypothèses, la 2^{ème} a été construite après échange avec l'équipe administrative, ainsi que 2 anciens directeurs du CIAS : Olivier CHABREYROU et Marie France FAURIO.

Michel AUGEIX souhaiterait savoir si un CDD pourrait être fait afin d'éprouver le ou la futur(e) directeur (trice).

Béatrice REYTIER répond que cela ne serait possible que pour un contractuel.

Maryse BASSERY informe sur le recours plus important des bénéficiaires aux tickets CESU.

Alain GARNAUD intervient afin d'approuver le nouveau positionnement du Directeur de la Communauté de communes vis-à-vis du CIAS et de son Directeur. C'est important car le CIAS est financièrement dépendant de la Communauté de communes.

Maryse BASSERY approuve le regroupement des 2 équipes administratives.

Béatrice REYTIER revient sur la difficulté du métier de responsable de planning, surtout en période de pénurie de personnel.

Alain GARNAUD souhaite intervenir pour remettre en cause la présence de représentant syndical lors de réunions techniques.

Philippe FRANCOIS note qu'il n'y a pas d'agent CIAS habitant sur la Commune de Firbeix. Cela joue sans doute sur la capacité du CIAS à être mieux perçu sur ces dernières.

Béatrice REYTIER informe que le turn-over des agents CIAS auprès de certains bénéficiaires crée un certain mécontentement de ceux-ci. Par ailleurs, le travail avec les CESU oblige les bénéficiaires à payer des indemnités de licenciement. Ils ne le savent pas forcément lors des embauches.

Christine GRENEN informe de la présence d'intérimaires dans les associations d'aide à domicile près de Saint Yrieix notamment.

Pascal MAZEAU précise qu'il y en a de plus en plus dans le secteur privé.

Béatrice REYTIER précise que le turn-over est souvent lié à un manque de professionnalisme par manque de formation notamment. Un bénéficiaire a contacté le CIAS pour informer du passage de 11 personnes différentes sur un mois.

Bernard VAURIAC précise que la mise en place du nouveau logiciel pourra aider à une meilleure gestion. Le déplacement de la résidence administrative du CIAS donnera lieu au paiement d'indemnités aux agents (une fois) comme cela a été le cas pour le service urbanisme.

DELIBERATION 2020-01-03 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

A la suite de ces échanges, la Vice-présidente informe que le départ de Monsieur DIAWARA Omar nécessite de procéder à un nouveau recrutement.

Il est proposé de recruter un directeur à temps complet.

Il est nécessaire de modifier le tableau des emplois pour fermer le poste de directeur à mi-temps et ouvrir un poste de directeur à temps complet. Le tableau des emplois sera modifié en fonction du profil de la personne recrutée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***APPROUVE à l'unanimité le recrutement d'un directeur à temps complet***

- ***APPROUVE à l'unanimité le recrutement d'un Directeur sur un poste d'attaché ou de rédacteur principal 1ère classe par voie statutaire (mutation, détachement, ou liste d'aptitude) ou contractuelle.***

DELIBERATION 2020-01-04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Un agent a formulé une demande de diminution de son temps de travail. Elle souhaite passer de 25 heures à 20 heures. Le Comité technique a émis un avis favorable, il convient désormais de modifier le tableau des emplois pour fermer le poste à 25 heures et ouvrir un poste à 20 heures. Le tableau des emplois sera modifié en ce sens.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***APPROUVE à l'unanimité les modifications du tableau des emplois :***
 - o ***De fermer le poste existant à 25 heures,***
 - o ***D'ouvrir un poste à 20 heures,***
- ***AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.***

DELIBERATION 2020-01-05- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET REORGANISATION DES ASTREINTES

La Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de délibérer pour la modification du règlement intérieur suite à la réorganisation des astreintes (1 seule astreinte par semaine) et à la réorganisation du service suite au départ du Directeur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***APPROUVE à l'unanimité la modification du règlement intérieur.***

QUESTIONS DIVERSES

N'ayant pas d'autres sujets à l'ordre du jour, la Vice-présidente clos le conseil d'administration à 20h00.